

INITIATIVE. Les chats errants seront stérilisés

La Ville de Flers va signer une convention avec La Patte de l'Espoir pour mener des campagnes de stérilisation de chats errants et ainsi éviter leur prolifération.

Les chats errants prolifèrent dans plusieurs rues de Flers, aussi bien en centre-ville que dans les quartiers.

« C'est une vraie nuisance pour les riverains », a souligné Irène Cojean, adjointe au maire en charge notamment de la Propreté de la ville. Elle a proposé au conseil municipal, réuni lundi 20 juin, de signer une convention avec l'association La Patte de l'Espoir pour mener des campagnes de stérilisation.

Interventions gratuites

« C'est un thème important de salubrité publique et de bienveillance pour les animaux », a tenu à souligner Yves Goasdoué, le député-maire de Flers.

La Patte de l'Espoir, basée à Saint-Gilles-des-Marais, près de Domfront, est une association de protection animale reconnue qui œuvre notamment au placement des animaux dans des familles d'accueil.

Elle propose d'intervenir gratuitement pour mener des campagnes de stérilisation et ainsi limiter la population. Le cas échéant, elle tentera de trouver des familles d'accueil aux félins.

Irène Cojean a expliqué la procédure. « Une personne se plaint de chats errants dans sa rue. Elle contacte la mairie, le service Vie quotidienne, qui se met en lien avec La Patte de l'Espoir ». L'association va alors se déplacer pour capturer les animaux en question.

« Si le chat est adoptable, l'association l'emmène chez un vétérinaire et elle paiera les frais de stérilisation et les soins en cas de blessure. Elle s'occupera du chat pendant sa convalescence avant de rechercher la famille d'accueil ».

Si l'animal est sauvage, elle le remettra sur le lieu où elle l'a trouvé, « le chat étant un



Des campagnes de stérilisation des chats errants vont être menées à Flers par l'association La Patte de l'Espoir (photo d'archives).

animal territorial », souligne Irène Cojean.

Au bout de 3 à 4 ans, « la population diminuera d'elle-même ». Et d'ajouter, « il y a à peu près 10 % de la population féline errante considérée comme sauvage »

10 % de chats sauvages

L'association s'occupe de tout jusqu'à l'acheminement à leur local. Elle intervient gratuitement. Toutefois des frais doivent être pris en charge par la municipalité. Si l'animal est adoptable, « c'est le vétérinaire qui le décide », fait remarquer Yves Goasdoué, la Ville de Flers prend en charge la vaccination et l'identification.

Si le chat est sauvage, la collectivité paie les soins en cas de blessures. La stérilisation et l'identification, dans ce cas-là,

n'étant pas prises en charge par La Patte de l'Espoir, le conseil municipal a décidé de faire appel à l'association 30 Millions d'Amis qui assumera ces frais. Cette question a fait l'objet d'une autre délibération.

Les riverains prévenus

Prise en charge des chiens à la fourrière

Une convention va être conclue entre La Patte de l'Espoir et la Ville de Flers pour que l'association puisse prendre en charge des chiens abandonnés à la fourrière municipale, située à Saint-Clair-de-Halouze.

La collectivité y dispose de neuf niches pour les chiens et de trois places pour les chats.

par courrier

Irène Cojean a tenu toutefois à préciser que La Patte de l'Espoir n'attrapera pas « de chats identifiés ou qui, par leur comportement, laissent penser qu'ils appartiennent à quelqu'un ». Par ailleurs, la Ville adressera un courrier aux riverains les informant qu'une opération de trappage des chats, c'est-à-dire de capture, sera menée.

Les deux délibérations ont été votées à l'unanimité par le conseil municipal.

« Ce sont des conventions qui ne sont pas trop onéreuses. Il faut remercier ces associations de prendre en charge une très grande partie des frais qui peuvent monter vite », s'est exprimé Yves Goasdoué.

La prolifération des chats errants, à Flers, ne date pas d'hier. Elle avait été à l'origine d'une pétition au printemps 2015 (lire notre édition du jeudi 21 mai 2015).

M. M.